



Le 28 avril 2008

Chamard et associés
Mme Sandra Messih, chargée de projets
1375, rang Saint-Régis
Saint-Isidore (Québec)
J0L 2A0

**Objet : Centre de stockage des sols, modification du CA du MDDEP
Écolosol – Certificat de conformité**

Madame,

Après examen et analyse de la réglementation municipale actuellement en vigueur, et ce, concernant le projet mentionné en objet, le Service de l'aménagement du territoire nous avise que le projet déposé est conforme à notre réglementation.

En conséquence, conformément à l'article 95.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous attestons que la Ville de Mascouche ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation requise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et que ledit projet est conforme à nos règlements municipaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

- Aménagement du territoire
- Finances
- Greffe
- Loisirs
- Sécurité publique
- Travaux publics

Le greffier,


Yvan Laberge, avocat
YL/cb

Mascouche, de plus en plus près... 